EXLOBO
COMMISSAIRES DE JUSTICE

La SAS EXLOBO compétente sur la Cour d'Appel de PARIS et Cour d'Appel de VERSAILLES

L.ASPROMONTE
D.HARANT
T.PECHEUR
A.S.MARION
A.LAMANDIN

M.LAROUR
Commissaire de justice salarié

3 Offices de Commissaires de Justice

BOBIGNY (93000)
77 avenue Jean Jaurès
(Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h - Fermeture à 16h le vendredi)

PARIS (75012)
184 rue de Charenton
BP 10023 - 75560 Paris Cedex 12
(Réception sur rendez-vous)

LEVALLOIS-PERRET (92300)
44 rue du Président Wilson
(Réception sur rendez-vous)

Standard : **01.48.30.33.27**

office@exlobo.fr
http://huissier-bobigny-93.fr

SAS EXLOBO
TVA intracom: FR54978987840
N° SIRET: 97898784000011

Domiciliation bancaire: Caisse Des Dépôts
FR 15 40031 00920 0000463461L 69
CDCGFRPPXXX

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE CONSTAT DESCRIPTIF

LE MARDI NEUF JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE

A LA DEMANDE DE :

Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Le Liberté MH3, personne morale créée par l'article 14 de la Loi numéro 65-557 du 10 juillet 1965, dont le siège est 28-40 Rue Salvador Allende, Square de la Brèche des Groues à NANTERRE (92000), identifié au SIREN sous le numéro AA0-581-728, représenté par son syndic en exercice, le cabinet Citya Immobilier Teissier-Sabi, Société à Responsabilité Limité à Associé unique au capital de 160.000,00 €, dont le siège est 68 Rue des Cévennes – 75015 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 311 823 488, pris en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat plaidant **Maître Anne PONCY d'HERBÈS**, Membre de l'AARPI TALON MEILLET ASSOCIES, avocat au Barreau de Paris (A.428), domiciliée 11 Rue Villaret de Joyeuse – 75017 PARIS.

Faisant élection de domicile et constitution d'avocat en la personne et au cabinet de **Maître Séverine RICATEAU**, représentant la SELARL SLRD AVOCATS, du Barreau des Hauts de Seine (Toque 782), demeurant 95 Avenue de Paris – 92320 CHATILLON, où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie dont il s'agit.

EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :

1/ D'un jugement assorti de l'exécution provisoire réputé contradictoire et rendu en premier ressort par le Tribunal Judiciaire de Nanterre en date du 28 mars 2022, signifié le 1er septembre 2022 par le ministère de Maître Eric GUEIDIER, membre de la SCP VENEZIA, Commissaires de Justice associés titulaires d'un office 28 Rue de Diane – 95100 ARGENTEUIL, aujourd'hui définitif.

2/ D'une hypothèque légale attachée au titre de condamnation publiée auprès du 3ème Bureau du Service de la Publicité Foncière de NANTERRE le 1er mars 2023, Volume 2023 V, numéro 1412.

3/ Le procès-verbal d'assemblée générale du 20 septembre 2023 (résolutions 27, 28 et 29).

Suite à la délivrance d'un Commandement de payer valant saisie immobilière à :

1°) **Monsieur Ali BENAMAR**, Ingénieur, demeurant et domicilié à CERGY (Val d'Oise), 14 Chemin Dupuis Vert.
Né à MEKNES (Maroc) le 29 novembre 1976.
Epoux de Madame Yeliz SEFOLAR avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Christophe HUCHET, Notaire à CERGY, le 15 juillet 2010, préalablement à leur union célébrée à la mairie de CERGY (Val d'Oise) le 31 juillet 2010.
De nationalité française.

COUT DE L'ACTE LibelleTitreCout	
Libelle	9,87
LibelleHonoraresLibres Libelle	221,36
Total HT	231,23
TVA (20,00 %)	46,25
Total TTC	277,48
Acte dispensé de la taxe	

Gestionnaire du dossier : **SAD**
Ligne directe : **01.48.30.97.28**

Références : V – 6913
Mandat n° 23 - SAD - PVCONSTAT

2°) **Madame Yeliz SEFOLAR, épouse BENAMAR**, Avocate, demeurant et domiciliée à CERGY (Val d'Oise), 14 Chemin Dupuis Vert.
Née à GONESSE (Val d'Oise) le 5 janvier 1977.
Epouse de Monsieur Ali BENAMAR avec lequel elle est mariée sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Christophe HUCHET, Notaire à CERGY, le 15 juillet 2010, préalablement à leur union célébrée à la mairie de CERGY (Val d'Oise) le 31 juillet 2010.
De nationalité française.

Nous, EXLOBO, SAS, Commissaires de justice associés, sur la Cour d'appel de PARIS, à la résidence de BOBIGNY, 77 Avenue Jean Jaurès, pris en la personne de Me Laure ASPROMONTE, Me Daphné HARANT, et Me Anne-Sophie MARION; à la résidence de PARIS, 184 Rue de Charenton, pris en la personne de Me Antoine LAMANDIN; sur la Cour d'appel de VERSAILLES, à la résidence de LEVALLOIS-PERRET, 44 Rue du Président Wilson, pris en la personne de Me Thomas PECHEUR, ou Me Maël LAROUR Commissaire de Justice Salarié, par l'un d'eux soussigné,

Me suis transporté au lieu désigné comme suit :

Sur la Commune de NANTERRE (Hauts de Seine), 92000, dans un ensemble immobilier sis 28 à 40 Avenue Salvador Allende, 21 à 51 Square de la Brèche et 28 à 50 Square des Groues, figurant au cadastre sous la section AN numéro 384, pour une contenance de 1 hectare 40 ares et 17 centiares.

LE LOT NUMERO MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX NEUF (1379), de l'état descriptif de division, savoir :

Dans le bâtiment I, escalier C1, 2ème étage, première porte à gauche dans le dégagement prolongeant à droite le palier de l'ascenseur « C1 », un appartement « 2Pa » de deux pièces principales comprenant : entrée, salle de séjour, chambre, cuisine, salle de bains avec WC, placards et dégagement.

Et les 1.116/1.000.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

LE LOT NUMERO MILLE SIX CENT DEUX (1602), de l'état descriptif de division, savoir :

Dans le bâtiment I, escalier D2, 3ème rez-de-sol ou 1er parking, un emplacement numéro 70 pour véhicule automobile.

Et les 121/1.000.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Là étant, en présence et avec le concours de:

- Monsieur Jérémy GAST, de la société GAST SERRURERIE,
- Monsieur Jérôme PIENS, de la société AGENDA DIAGNOSTIC,
- Un équipage de police, représenté pour les présentes par le matricule 253556,

J'ai constaté ce qui suit :

Les lieux sont occupés par un Cabinet d'avocat le Cabinet SEFOLAR BENAMAR YELIZ ; dont je ne connais les relations contractuelles. Pour information, le commandement de payer valant saisie immobilière a été visée par Monsieur le Bâtonnier.

La porte du cabinet étant close, j'ai fait ouvrir la serrure. Cette dernière a été refermée mes opérations achevées.

Les lieux sont composés :

- D'une entrée constituée comme un bureau

- D'un dégagement droit donnant sur une cuisine
- D'un bureau porte face depuis l'entrée
- D'une petite circulation côté gauche depuis l'entrée, desservant comme suit :
- Porte gauche une salle d'eau
- Porte face un second bureau

Les ouvrants intérieurs et extérieurs sont fonctionnels.
Les revêtements des plafonds, murs et sols sont à l'état d'usage, et correctement entretenus.
Les espaces d'eau et sanitaires sont munis d'équipements à l'état d'usage.

Ces constatations sont illustrées par les photographies ci-après classées, par zones :

SOMMAIRE

Entrée.....4
Dégagement droit.....5
Cuisine.....7
Bureau face.....10
Bureau face circulation gauche.....12
Salle d'eau gauche circulation gauche.....14

Entrée

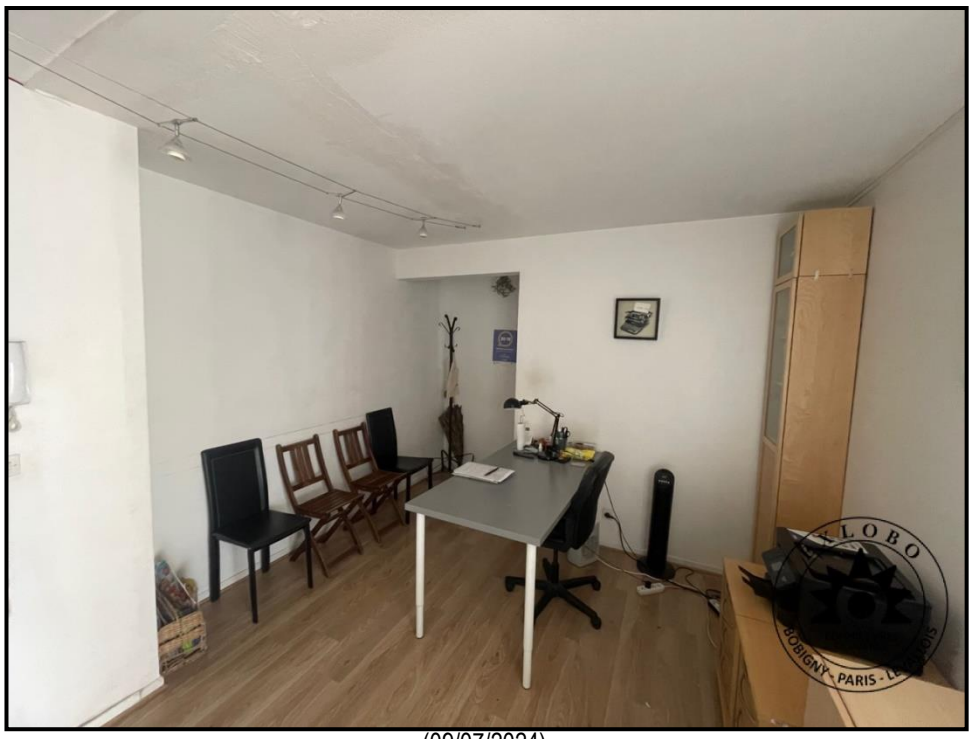

(09/07/2024)

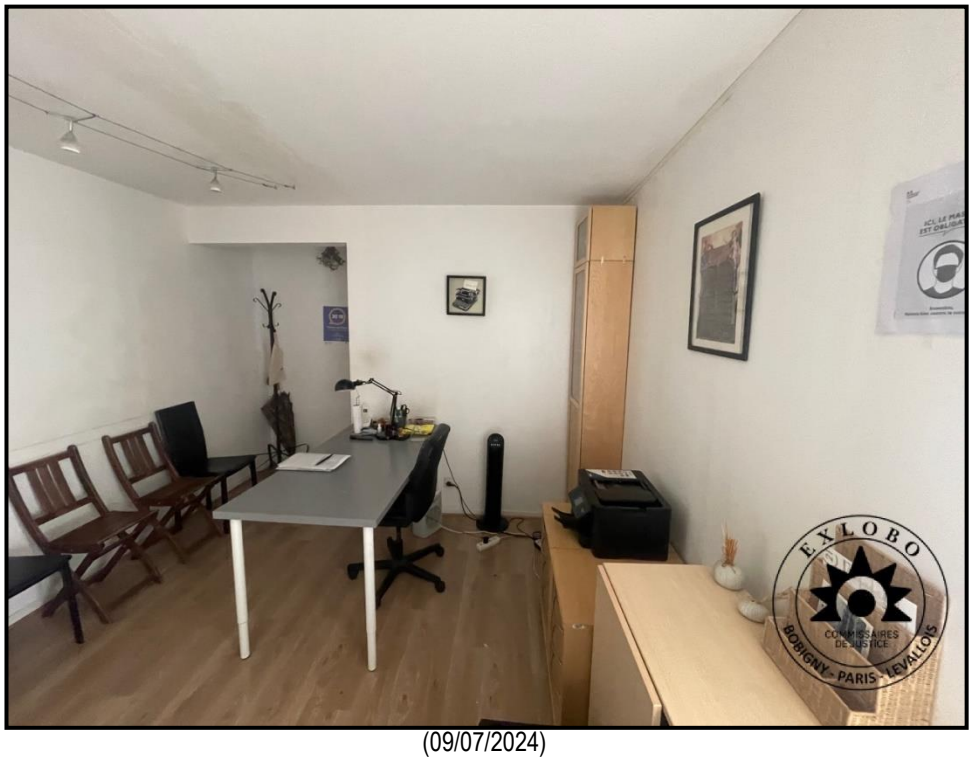

(09/07/2024)

Dégagement droit

(09/07/2024)

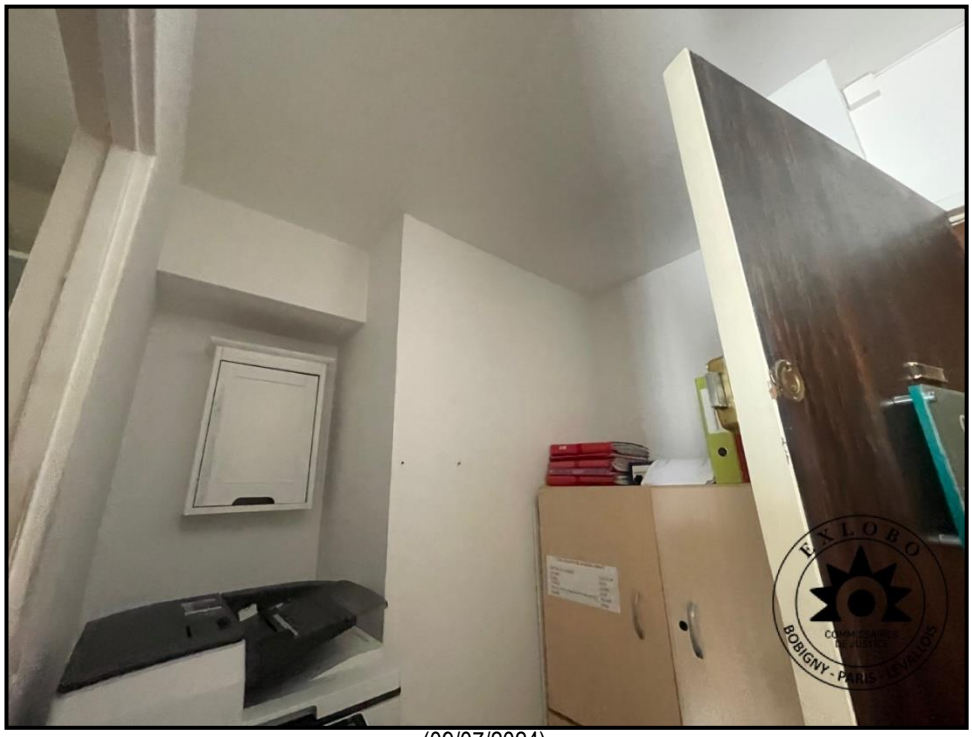

(09/07/2024)

(09/07/2024)

(09/07/2024)

Cuisine

(09/07/2024)

(09/07/2024)

(09/07/2024)

(09/07/2024)

(09/07/2024)

(09/07/2024)

Bureau face

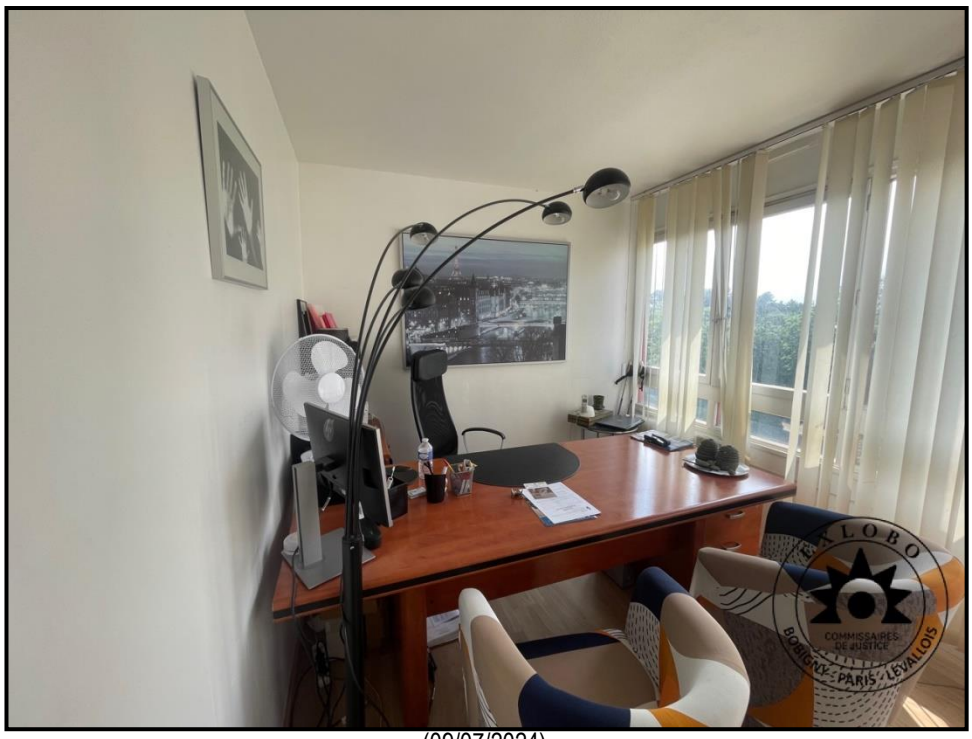

(09/07/2024)

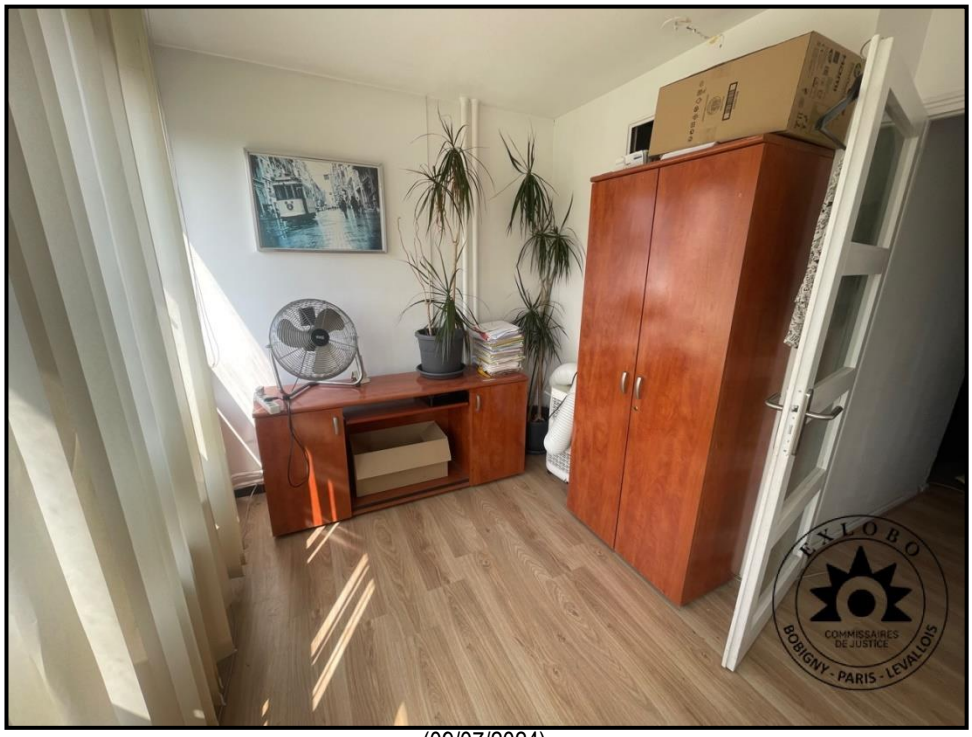

(09/07/2024)

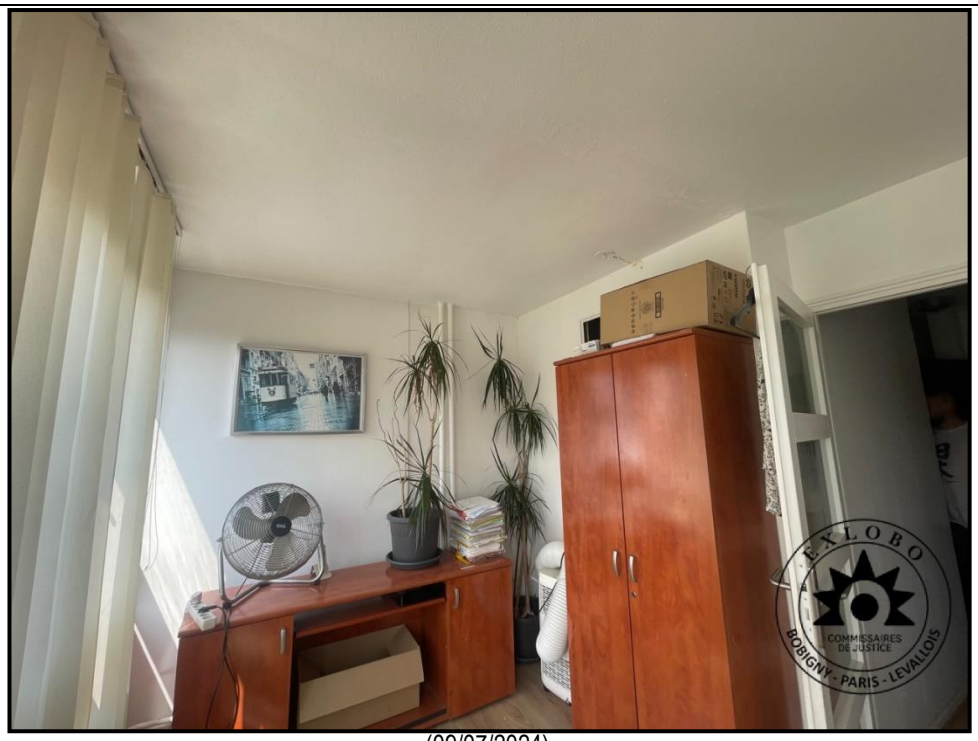

(09/07/2024)

Bureau face circulation gauche

(09/07/2024)

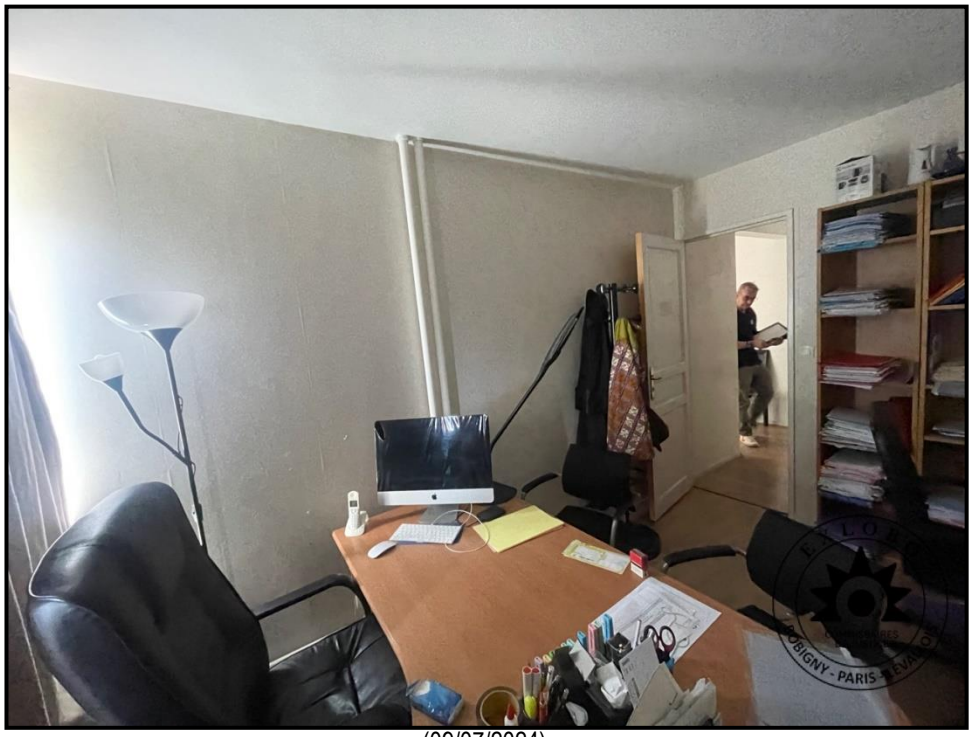

(09/07/2024)

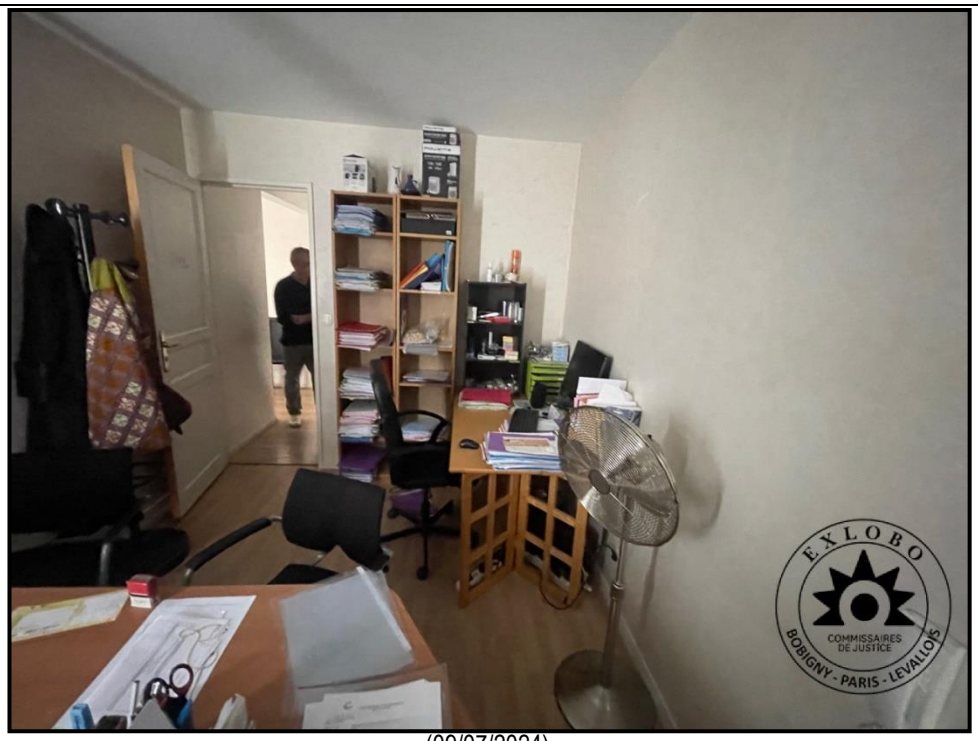

(09/07/2024)

Salle d'eau gauche circulation gauche

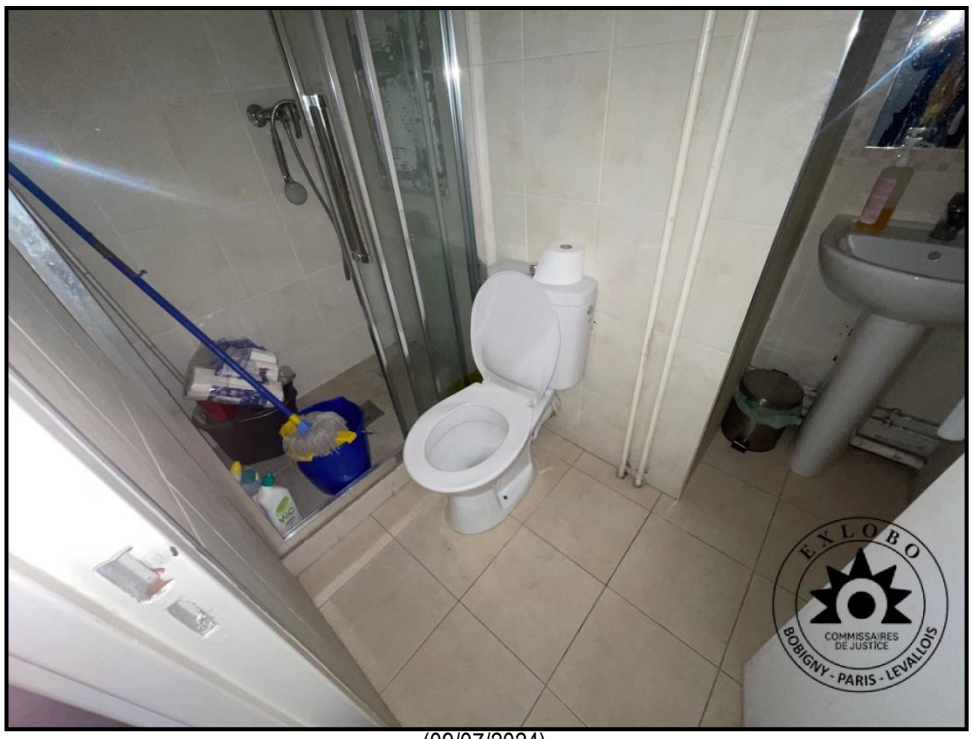

(09/07/2024)

(09/07/2024)

(09/07/2024)

(09/07/2024)

_____OOO_____

Telles sont mes constatations.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Thomas PECHEUR